

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PEUMERIT-QUINTIN, régulièrement convoqué par la Maire par courrier en date du 14 mai 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mme Marie-Hélène BERNARD, Maire.

ELU	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Absent(e)	Représenté(e) par
Marie-Hélène BERNARD	X			
Jean LE MAGOUROU	X			
Pierrick PUSTOC'H		X		Mme Marie-Hélène BERNARD
Rachelle GAUTHO	X			
Michel CONNAN	X			
Simon BERTHELIN	X			
René LERAY	X			
Sylvain LE PROVOST	X			
Erwoann BECEL		X		M. Sylvain LE PROVOST
Annie BENION	X			
Sandrine ALMIN			X	

Est nommé secrétaire de séance : Monsieur Simon BERTHELIN

Est nommé secrétaire de séance adjoint : Madame Rachelle GAUTHO

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 avril 2024 ;
- Ouverture des plis PATA ;
- Point sur l'adressage ;
- Permanence bureau de vote 9 juin 2024 Election Européenne ;
- Travaux à finaliser ;
- Questions diverses.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 avril 2024

Le Code Général des Collectivités Territoriales indique que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par la Maire et le ou les secrétaires. Le Conseil Municipal est maître de la rédaction du procès-verbal qui est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques.

A ce jour, aucune remarque sur la rédaction du projet de document préalablement transmis aux élus n'est parvenue en mairie. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition de procès-verbal.

2 – Ouverture des plis PATA (Point A Temps Automatique)

Présenté par Monsieur Jean LE MAGOUROU, 1^{er} Adjoint au maire :

Monsieur Jean LE MAGOUROU, 1^{er} Adjoint au maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 21 décembre 2023, il a proposé pour la programmation de la voirie 2024 : 5 tonnes de point à temps pour la commune ; et d'effectuer ces achats avec la commune de Trémargat afin d'obtenir un meilleur prix. Des devis ont été sollicités auprès de 4 entreprises suivantes :

- Entreprise COLAS montant TTC 7 704.00 €
- Entreprise EIFFAGE montant TTC 5 700.00 € (balayage route reste à la charge de la commune)
- Entreprise EUROVIA montant TTC 7 200.00 €
- Entreprise SPTP montant TTC 6 292.80 €

Après **en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,**

- **DECIDE** de retenir le devis pour la réalisation de réparation de voirie au PATA de l'entreprise SPTP Travaux Publics d'un montant de 5 244.00 HT soit 6 292,80 € TTC.
- **Autorise** Madame la Maire à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

3 – Point sur l'adressage

Madame la Maire rappelle que lors des questions diverses du Conseil Municipal du 24 avril 2024, il a été demandé à chaque conseiller de bien vouloir vérifier les numéros d'habitations de son village, le nom des personnes, de vérifier si la plaque est bien apposée et si chaque habitation possède bien une adresse. Afin d'initier les adresses sur la BAL, (base d'adresses locales) et les certifier pour donner suite à la loi 3DS (Différenciation – décentralisation – déconcentration – Simplification), chaque commune doit exporter les adressages (noms de lieux dits et numéros d'habitation) sur la plateforme Mégalis.

Après vérification du pointage effectué par les élus, il apparaît qu'il manque des plaques à des habitations de la commune ; que ce pointage va nous permettre de mettre à jour la première BAL initiée.

4 – Permanence du bureau de vote pour les Elections Européennes du 9 juin 2024

Madame la Maire rappelle que la constitution du bureau de vote relève de sa responsabilité. Qu'en qualité de maire, la présidence du bureau de vote lui ai attribuée. Cette fonction est également dévolue aux adjoints et aux autres conseillers municipaux dans l'ordre du tableau. En application de l'article R.42 du code électoral, chaque bureau de vote est composé d'un président, d'au moins deux assesseurs et d'un secrétaire. Pour pallier les potentielles absences d'assesseurs, il est possible d'identifier des électeurs qui doivent être de la commune, inscrits sur les listes électorales principales ou complémentaires. Madame la Maire propose aux élus de s'inscrire sur le planning de permanence du bureau de vote ci-joint et de faire appel aux électeurs de la commune pour le compléter.

Bureaux de vote Elections Européennes du 9 juin 2024

Planning du bureau de vote le dimanche 9 juin

Horaire	1/0	NOM-Prénom n° téléphone	1/0	NOM-Prénom n° téléphone	1/0	NOM-Prénom n° téléphone	Total bureau	Assesseurs manquants
08h00 - 10h45	1		1		1		3	0
10h45 - 13h30	1		1		1		3	0
13h30 - 16h15	1		1		1		3	0
16h15 - 18h00	1		1		1		3	0
							12	0

5 – Travaux à finaliser

- Eglise : installation des cuves du cimetière afin de permettre l'intervention du couvreur pour la couverture de l'église.
- Boulodrome avancée des travaux suite au chantier du 4 mai 2024 :
Après l'échange des élu.e.s concernant l'accès « porte coulissante ou non » du boulodrome ; il a été décidé de le laisser ouvert. Déclaration préalable effectuée. Choix du bardage.

- Questions diverses :

Chemin de Kerléon

Travaux à effectuer évacuation de parpaing (juin) ; commande de cailloux 0.30 ; étalage de cailloux 0.30 (location d'un cylindre).

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Le mercredi 26 juin à 20h30.

Fin de la séance à 22h15

Procès-verbal affiché en mairie de PEUMERIT-QUINTIN le
Publié sur le site internet de la commune de PEUMERIT-QUINTIN (www.peumerit-quintin.fr), le

Le Secrétaire de Séance,

Simon BERTHELIN

La Maire,

Marie-Hélène BERNARD